Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0014_1-DE

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement : TORCY

SMIAEP 2026-014
Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de la région de TOURNAN-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION
20/08/2026

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2026

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 28
PRESENTS : 26
VOTANTS : 23

OBJET : **REVALORISATION DE LA REDEVANCE DISTRIBUTION EAU POTABLE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 1er Septembre 2026 à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Tournan en Brie, en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur Eric BOBET, Président.

Etaient présents :
M. REMOND Bertrand, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme DESMARECEAUX Emilie, déléguée titulaire de Bernay-Vilbert ; Mme LACOTE Maëlle, déléguée suppléante de Bernay-Vilbert ; M. BOCQUILLON Gilles, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; Mme LUCZAK Daisy, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; M. BERGUEZ Christian, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. MARTIN Pierre, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Argentières) ; Mme CASIER Patricia, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Beauvoir) ; M. DUMONT Séverin, délégué suppléant de Courpalay ; M. BAVAY Charles, délégué titulaire de Courtomer ; M. JUNK Aurélien, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. BENOIT Dominique, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers . M. OFFROY Patrick, délégué suppléant de Gretz-Armainvilliers ; M. GUERIN Bruno, délégué titulaire de La Chapelle-Iger ; M. BOBET Eric, Président ; M. RAVELET Geoffrey, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. GAUTHIER Laurent, délégué titulaire de Mortcerf ; M. LOUISE DIT MAUGER Philippe, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. DESIRE Christophe, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. M. BARBOUX Dany, délégué titulaire de Quiers ; M. PIEDINOVI Jean-Christophe, délégué titulaire de Rozay-en-Brie M. CUYPERS Marc, délégué titulaire du SIEAPA de la Houssaye-en-Brie ; M. GAUTIER Laurent, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. KHALOUA Madani, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. SAUSSEY Laurent, Délégué suppléant de Tournan en Brie ; M. GUILLER Bruno, délégué suppléant de Vaudoy-en-Brie ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : -----

Etaient invités : Mme Cécile ACHIN, Intégrale Environnement (présente) ; M. Loïc BRUCKERT, Ingéni'Eau (Présent) ; M. Armand LANG, Président de la Sté Lexfis (Présent) ; Mme Sophie VINET, Adjointe au Directeur Suez Eau France (Présente); M. Ludovic BONNETON, Responsable de la Trésorerie (absent) ; Guy USSEGLIO-VIRETTA (Présent) ; Mme Leslie GUINGEL, responsable exploitation Suez Eau France (absente) ; M. Alain BARAZZUTTI, Directeur de l'Agence ESP ; Patrick BONNIN (absent).
Absents excusés : M. CHAUVIN Joël, délégué titulaire (CA Coulommiers Pays de Brie - Hautefeuille) ; M. ROSSILLI Patrick, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; M. SAVOURET Damien, délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; M. FOLLIOT Pascal, suppléant de Tournan en Brie ; Mme DESWARTE Sophie, déléguée titulaire de Voinsles

Secrétaire de Séance désigné : Laurent GAUTIER, 1er Vice-Président, délégué titulaire de Tournan-en-Brie

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0014_1-DE

VU le Budget primitif 2026 du Syndicat ;

VU les dispositions de l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les recettes découlant des tarifs à l'usager doivent permettre d'assurer l'équilibre des budgets des services publics à caractère industriel et commercial dont le service public de l'eau potable ;

CONSIDERANT que les redevances perçues par le Syndicat dans le cadre du service public de distribution de l'eau potable doivent couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements de ses équipements, aux charges de fonctionnement et d'exploitation de ses services, ainsi que la mise en œuvre de ses investissements (renouvellement du patrimoine, réalisation prochaine des travaux issus du schéma directeur) ;

CONSIDERANT que la redevance actuelle perçue par le Syndicat se caractérise par sa particulière modicité (0,20 €/m3) ;

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les tarifs des services d'eau doivent être votés par l'assemblée délibérante du Syndicat.

Il est proposé de faire évoluer la redevance perçue par le Syndicat de 0,20 €/m3 à 0,40 €/m3 à compter de la date du 1er octobre 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer la surtaxe eau potable 2026 à 0.40 € /m3 à compter du 1er octobre 2026.

Fait et délibéré en séance, le 1er Septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
Tournan-en-Brie, le 03 Septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,

Laurent GAUTIER

Le Président,

SYNDICAT DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

Eric BOBET